

OUTIL COMODEIS POUR LE DEVELOPPEMENT D'EVALUATIONS D'IMPACT SUR LA SANTE (EIS)

MODELE DE CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP) POUR LES COLLECTIVITES DE NOUVELLE-AQUITAINE
Version 2021.

Rédaction : Sébastien Lodeiro, IREPS Nouvelle-Aquitaine.22/06/2021

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage

Dénomination de la collectivité :
Adresse
Téléphone :
Courriel :

Personne Responsable du Marché représentant le pouvoir adjudicateur (PRM)

Objet du marché

Evaluation d'Impact sur la santé du projet de ...

Sommaire

Lieu de la prestation :	3
Article 1. Objet du marché	3
Article 2. Contexte de la demande	3
Article 3. Objectifs et phases de la mission de réalisation de l'EIS	5
Article 4. Descriptif de l'opération	7
Article 5. Eléments sur le processus	7
Article 6. Gouvernance	8
Article 7. Modalités de suivi de la démarche	9
Article 8. Communication	9
Article 9. Calendrier prévisionnel	9
Article 10. Documents à remettre	9
Article 11. Qualité des documents à remettre	9
Annexe 1 : Compétences requises du titulaire du marché	11

Lieu de la prestation :

Article 1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS) du projet de.....sur la commune de... / sur l'agglomération de.../ pour la collectivité de ...

Une présentation synthétique de la commune / de l'agglomération / de la collectivité est annexée au présent CCTP.

Article 2. Contexte de la demande

Les Evaluations d'Impact sur la Santé, une nouvelle démarche pour une nouvelle approche de la santé :

L'offre sanitaire et les comportements individuels ne suffisent pas à eux seuls, à expliquer l'état de santé d'une population. L'état de santé résulte davantage des conditions environnementales, économiques et sociales créées principalement par les politiques publiques sectorielles n'appartenant pas au domaine sanitaire.

Améliorer la santé de nos concitoyens c'est avant tout pouvoir agir pour améliorer les conditions de vies, de logement, de transport, d'éducation... qui influencent la santé des populations.

Les élus et techniciens des collectivités jouent un rôle important sur les environnements sociaux, physiques et économiques permettant de créer des conditions de vie qui contribuent à la santé, au bien-être et à une bonne qualité de vie des habitants et usagers.

Qu'est-ce que les EIS ?

L'évaluation d'Impact sur la Santé (EIS) est une démarche prospective et participative qui permet d'évaluer les effets possibles d'une politique, d'un programme ou d'un projet sur la santé de la population.

L'objectif est de produire des recommandations basées sur des connaissances scientifiquement établies visant à accroître les impacts positifs et à atténuer les impacts négatifs sur la santé.

Pratiquée depuis une vingtaine d'années dans d'autres pays comme le Royaume-Uni, l'Australie, le Canada, les Etats-Unis..., l'EIS a émergé en France récemment.

Plusieurs initiatives d'envergure assez diverses ont vu le jour dans différentes régions et notamment en Nouvelle-Aquitaine où le dispositif COMODEIS a permis d'accompagner une vingtaine de collectivités qui se sont engagées entre 2017-2022 dans une démarche d'EIS.

Définition OMS :

L'Evaluation d'Impact sur la Santé est « une combinaison de procédures, de méthodes et d'outils par lesquels une politique, un programme ou une stratégie peuvent être évalués selon leurs effets potentiels sur la santé de la population et selon la dissémination de ces effets dans la population. Il s'agit d'un processus multidisciplinaire structuré par lequel une politique ou un projet sont analysés afin de déterminer leurs effets potentiels sur la santé. » Consensus de Göteborg, 1999 (concertation internationale menée sous l'égide de l'OMS).

C'est une démarche systématique en 5 étapes :

- la sélection pour décider ou non d'entreprendre l'EIS,
- le cadrage pour délimiter le périmètre de l'EIS,
- l'évaluation des effets pour estimer les impacts du projet étudié sur la santé,
- le rapport intégrant les propositions et les recommandations et la synthèse de l'EIS,
- le suivi des suites données à l'EIS.

Valeurs de l'EIS

L'EIS est basée sur quatre valeurs principales :

- la **démocratie** sanitaire : l'EIS est axée sur la participation citoyenne. Le point de vue de la population est pris en compte au même titre que celui des experts scientifiques
- **l'équité et la réduction des inégalités sociales de santé** : l'EIS étudie la répartition des conséquences sanitaires potentielles d'une disposition ou d'un projet entre les groupes sociaux en étant particulièrement vigilante à la distribution des effets dans les groupes vulnérables (par exemple en termes d'âge, de genre, statut socioéconomique...)
- **le développement durable** : les impacts à court comme à long terme sont pris en compte qu'ils soient plus ou moins évidents
- la meilleure utilisation possible (utilisation éthique) des **données probantes** : l'EIS nécessite d'identifier et d'utiliser les meilleures données quantitatives et qualitatives disponibles. En effet, dans une EIS, il s'agira de collecter un nombre important et diversifié de données en utilisant les méthodes les plus fiables.

Développer les EIS en Nouvelle-Aquitaine :

L'ARS Nouvelle-Aquitaine considère les EIS comme une démarche prometteuse pour améliorer la santé et lutter contre les inégalités de santé. Ainsi, pour conforter l'implantation et la mise en œuvre d'Evaluation d'Impact sur la Santé en Nouvelle-Aquitaine, l'ARS a décidé d'intégrer la démarche EIS à sa politique de santé et de soutenir financièrement les collectivités qui développeraient ce type de travaux, notamment dans le cadre des Contrats Locaux de Santé.

Si la démarche EIS, qui analyse les effets potentiels d'une politique, d'un programme ou d'un projet, peut être appliquée à de nombreux secteurs d'activité, les orientations du PRSE 3 en Nouvelle-Aquitaine favorisent **l'émergence des projets dans le domaine de l'urbanisme et d'aménagement territorial** :

MESURE 3 PRSE Nouvelle-Aquitaine :

Objectif stratégique 2 : « Promouvoir un environnement favorable à la santé et adapté aux caractéristiques du territoire »

- **Action 8** « Renforcer la prise en compte des composantes santé-environnement dans les décisions publiques »

Le soutien de l'ARS concerne des démarches EIS qui développent une approche intégrée de la santé en lien avec l'aménagement urbain, les transports et le développement territorial en accord avec le **3ème Plan national santé environnement 2015-2019 (Extrait)** :

- **Action 97** : "tester sur la base du volontariat, la mise en place de quelques études d'impact sur la santé à l'échelle d'un quartier permettant d'intégrer au mieux les enjeux sanitaires et environnementaux"
- **Action 98** : "développer des outils à l'usage de l'ensemble des intervenants permettant d'intégrer, dans les projets d'aménagement et les documents de planification, la santé par une approche globale de l'ensemble de ses déterminants (économiques, environnementaux et sociaux)"

Article 3. Objectifs et phases de la mission de réalisation de l'EIS

Objectif de l'appel à projets :

Cet appel à projets porte sur la réalisation d'une Evaluation d'Impact sur la Santé.

L'EIS est une démarche spécifique qui favorise la prise en compte de la santé pour bâtir un cadre de vie sain et agréable à vivre (« urbanisme favorable à la santé »), aussi elle se doit d'intégrer **des démarches de co-construction au plus près des attentes et des besoins des habitants.**

Démarche EIS :

La démarche EIS est articulée autour de plusieurs étapes qui structurent la méthodologie. Le financement lié au présent marché pourra intervenir quelles que soient les étapes de réalisation désignées dans le tableau ci-dessous :

ETAPES	ACTIVITES	REALISATION
PHASE 1	Sélection du projet ciblé par l'EIS	Par la collectivité avec le soutien de COMODEIS
PHASE 2	Cadrage (délimitation du périmètre et des paramètres de l'EIS)	Cadrage réalisé par le prestataire avec la collectivité. Une amorce du cadrage sera réalisée avec le soutien de COMODEIS (notamment lors de la formation-action en présence du prestataire en charge de réaliser l'EIS)
PHASE 3	Analyse, estimation et mesure des impacts	Prestataire avec le concours de la collectivité. Il est attendu du prestataire qu'il livre une analyse et une caractérisation des impacts précises avec une définition des améliorations attendues.
PHASE 4	Elaboration des recommandations et du rapport final d'évaluation.	Prestataire avec le concours de la collectivité
PHASE 5	Suivi des recommandations	Prestataire avec le concours de la collectivité

Le titulaire du marché s'appuiera notamment sur les outils nationaux et internationaux existants pour mener à bien l'évaluation (ex. : le guide de l'OMS « Urbanisme et santé », le guide rédigé par l'EHESP et le ministère des affaires sociales et de la santé « Agir pour un urbanisme favorable à la santé ainsi que le guide ISadOrA (EHESP, A-urba) : une démarche d'accompagnement à l'intégration de la Santé dans les Opérations d'Aménagement urbain, la démarche EIS (Health Impact Assessment) telle que définie par le « European Centre for Health Policy », etc...).

Pour mener à bien ce processus, le Pouvoir Adjudicateur mettra à disposition les documents suivants (en lien avec le projet concerné par l'EIS):

- (Ex : Documents projet, SCOTT, PLUI, contrat de ville, ...)
- ...

Article 4. Descriptif de l'opération

La collectivité doit fournir une description du projet ciblé par l'EIS. Elle doit donner le maximum d'informations sur les composantes du projet et si possible les questionnements que certaines orientations semblent poser sur le bien-être et la santé des populations. Un rapport synthétique détaillant la phase de sélection de projet devra être livré en annexe du CCTP. Ce rapport sera à renseigner lors de la réunion de sélection du projet avec le soutien de COMODEIS.

Article 5. Eléments sur le processus

La participation à une formation-action EIS :

Avant le lancement de l'EIS, le titulaire du marché devra participer à **une formation-action obligatoire** (2 jours) mise en œuvre par l'IREPS Nouvelle-Aquitaine. Cette formation-action favorise une culture commune de l'EIS et crée les conditions favorables au lancement de l'EIS, en cohérence avec les recommandations régionales. Il participera ainsi à l'amorce de pré-cadrage de l'EIS avec les représentants de la collectivité et de COMODEIS. Ces formations rassembleront élus, techniciens de la collectivité, DD ARS, titulaire du marché, citoyens...

L'interdisciplinarité mise en œuvre dans le cadre de l'étude

La démarche EIS nécessite une méthodologie rigoureuse, des compétences multiples ainsi que la collaboration des diverses parties prenantes c'est-à-dire les personnes concernées par le projet : l'équipe d'évaluation, les décideurs, la population, des personnes-ressources (aussi appelés informateurs-clés qui peuvent apporter des informations sur le projet qui fait l'objet de l'EIS), des techniciens, des experts qui ont une connaissance et un savoir-faire spécifiques nécessaire à la réalisation de l'EIS...

La participation de la population concernée par l'étude

L'EIS est axée sur la participation citoyenne. Le point de vue de la population est pris en compte au même titre que celui des experts scientifiques.

Par ailleurs, la démarche a un objectif de réduction des inégalités sociales de santé ; une vigilance particulière est accordée aux populations vulnérables. Ainsi la participation de la population, notamment la population vulnérable, à la réalisation de l'étude sera un élément fortement apprécié. Elle pourra se traduire de diverses manières : en permettant leur expression par des entretiens, des focus-groupes..., en les impliquant dans les comités de pilotage et technique de l'étude, en les associant à l'élaboration des recommandations... Le

maître d'œuvre devra indiquer les étapes de l'EIS à laquelle la population participera ainsi que les méthodes participatives utilisées pour se faire.

Article 6. Gouvernance

Un comité de pilotage

La gouvernance est assurée par un comité de pilotage. Il a pour mission de valider les différentes étapes de l'EIS.

Mener une EIS de qualité nécessite de mettre en place une instance de pilotage qui aura pour rôle, tout au long de l'évaluation, de suivre et superviser les travaux. C'est aussi le lieu où les décisions importantes seront prises de l'étape du cadrage à l'élaboration des recommandations. C'est aussi cette instance qui valide le rapport d'évaluation.

L'instance de pilotage devra associer différents partenaires impliqués dans le projet faisant l'objet de l'EIS à savoir les commanditaires de l'étude, les parties prenantes dont les promoteurs du projet ou décideurs en charge de la politique à évaluer, des institutions, des collectivités territoriales, des citoyens... La composition « type » de ce comité de pilotage n'existe pas puisqu'elle dépend de la nature du projet. Cependant, le choix des participants est important. Le maître d'œuvre devra avec le concours du maître d'ouvrage le constituer en fonction de la pertinence des acteurs.

Ce modèle collaboratif a pour objectif l'adhésion des différents acteurs, la conscientisation des partenaires hors du champ de la santé de l'impact de leurs projets sur la santé et l'atteinte des objectifs communs pour améliorer la santé et la qualité de vie des populations.

Une équipe d'évaluation

Le titulaire du marché intégrera une équipe d'évaluation composée d'élus et de professionnels représentant les services de la collectivité impliqués dans le champ du projet faisant l'objet de l'EIS.

L'équipe d'évaluation est en charge de la réalisation des différentes phases de l'évaluation (analyse du projet, analyse des impacts, recueil des données...), de l'élaboration des recommandations, de la rédaction du rapport d'évaluation et de sa présentation au comité de pilotage.

Le titulaire du marché aura la charge de co-animer et d'accompagner cette équipe d'évaluation sur l'ensemble de la démarche EIS.

Il sera accompagné par les référents de la démarche EIS au sein de la collectivité dans les différentes étapes de l'EIS pour faciliter la réalisation de sa mission : mise à disposition de documents, mise en contact avec des partenaires, explications sur des dispositions techniques.

Article 7. Modalités de suivi de la démarche

Les échanges, selon un phasage établi au préalable, entre l'équipe d'évaluation et le titulaire du marché chargé de l'EIS devront avoir lieu tout au long de ces étapes.

Le mode d'échange d'information et sa périodicité seront définis lors d'une réunion de démarrage avec l'équipe d'évaluation. Notamment, les éléments rédigés par le titulaire du marché devront régulièrement être transmis par courrier électronique afin de faciliter les phases de relecture et de validation et d'alimenter la concertation.

Article 8. Communication

L'avancée des travaux de l'EIS feront l'objet d'une présentation pour avis lors de différentes réunions du comité de pilotage.

A cet effet, le titulaire du marché aura en charge tout au long de sa mission de réaliser des documents de présentation et devra durant ses études engager toute consultation des services compétents en vue d'obtenir un avis favorable sur son travail.

Article 9. Calendrier prévisionnel

Le marché s'échelonnara sur une durée de ... à compter de la date de notification.

- Lancement prestation :
- Livraison du rapport : ...

Etablir un calendrier séquencé en reprenant les phases à réaliser dans le cadre d'une EIS.

Article 10. Documents à remettre

Les documents attendus dans le cadre de cette prestation de services sont les suivants :

- Un rapport de l'EIS intégrant une caractérisation des impacts (ex : matrice d'impacts)
- Un document de communication synthétique des résultats de l'EIS.

Article 11. Qualité des documents à remettre

Les documents papier seront remis sur support papier (2 exemplaires) et informatique (pdf, doc, xls, ppt, et dwg pour les plans).

Les plans seront géoréférencés.

Le rapport d'EIS devra intégrer a minima les éléments suivants :

- Une présentation des composantes du projet et des enjeux de l'EIS
- La méthode déployée pour réaliser l'EIS
- Les modalités d'implication des différents acteurs dans l'EIS : élus, techniciens, et particulièrement le processus participatif et de concertation citoyenne)
- Revue « sourcée » des données scientifiques utilisées pour l'EIS

- Un modèle causal mettant en lien les composantes du projet et ses effets directs ou indirects sur la santé
- Une caractérisation et hiérarchisation des impacts (impacts positifs/négatifs, à court /moyen/long terme, différenciation des effets selon les groupes et une attention portée aux populations les plus vulnérables, une analyse des impacts antagonistes ou synergiques relatifs au projet)
- Des recommandations concrètes classées par catégories mettant en évidence les recommandations relatives à la réduction des iniquités

Le support de communication de l'EIS :

- Un document de 3 pages maximum de présentation de l'EIS et de ses résultats

Annexe 1 : Compétences requises du titulaire du marché

La réalisation d'une Evaluation d'Impact sur la Santé nécessite une expérience et des compétences multiples pour les titulaires du marché qui en ont la charge :

Il est recommandé que les titulaires du marché possèdent :

- **Une formation / des connaissances / des expériences** significatives de conduite de projets d'études, de diagnostics territoriaux et d'évaluations en santé publique (l'évaluation des politiques publiques du secteur sanitaire et social, les diagnostics de santé, la géographie de la santé, les inégalités de santé en lien avec les questions environnementales, les liens entre l'urbanisme, l'environnement et la santé,...)
- Des compétences techniques spécifiques :
 - Bonnes compétences en matière de méthodes d'évaluation, de traitement et d'analyse des données statistiques et des données qualitatives dans le domaine de la santé, techniques de cartographie
 - Connaissance ou expérience en « sociologie d'enquête » (réalisation d'enquêtes quantitatives et qualitatives, techniques d'entretien, cartographie...)
 - Connaissances des systèmes d'information dans le domaine de la santé publique, production de synthèse d'articles et de rapports scientifiques
 - Production de raisonnements logiques et analytiques, mise en forme synthétiques de résultats analytiques, ...
- Des compétences managériales :
 - Aptitudes relationnelles pour travailler efficacement en transversalité avec un grand nombre d'acteurs
 - Capacité d'organisation des coopérations et de circulation de l'information entre les différents acteurs.
 - Capacité de négociation au moment de l'élaboration des recommandations, capacité à résoudre les problèmes et les conflits
- Des qualités :
 - Forte capacité d'adaptation
 - Aptitude à la pédagogie et à la communication orale
 - Sens critique et rigueur scientifique
 - Esprit d'analyse et de synthèse
 - Qualités rédactionnelles